

CONSEIL MUNICIPAL DU 24/10/17

Etaients présents :

BERTHON Yves
BONJEAN Roland
BOUARD Audrey
BOUVIER Sophie (secrétaire de séance)
BRUNHES Julien
BUC Emmanuel
CHARLEMAGNE Serge
FARGES Pierre
RIBIERE Bruno
THOMAS Daniel

Absent(e)s mais représenté(e)s par pouvoir :

MERCIER Antoinette – pouvoir à Daniel THOMAS
GOURDON Anne-Marie – pouvoir à Yves BERTHON

Absent(e)s

FOURNIER Nadège
RENAULT Séverine
RONGEN Nathalie

Point 1 : Approbation du CR du conseil municipal précédent

Adoption à l'unanimité (en tenant compte des échanges de mail précédant la réunion)

Point 2 : Délibération de retrait de la délibération de révision du P.L.U. prise le 07/07/17

Le maire indique que la délibération prise est considérée comme illégale par le contrôle de légalité de la préfecture qui considère que la délibération n'est pas suffisamment motivée et qu'il manque le détail des procédures d'information de la population. Il propose de retirer cette délibération et de travailler sur un nouveau projet de délibération.

Le retrait de la délibération est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Révision du PLU : nouvelle délibération

Ce point est reporté afin de permettre une nouvelle rédaction validée par les membres de la commission « urbanisme – suivi du PLU » dont certains sont absents ce jour.

Point 4 : Point sur la communauté de communes « Mond'Arverne » : élaboration du projet de territoire

Serge Charlemagne, et Roland Bonjean, conseiller communautaire ont participé à la présentation de la méthodologie d'élaboration du projet de territoire.

Ils indiquent qu'une réunion publique sera organisée le 3 février 2018 pour consulter le public sur le projet de territoire. Ils engagent les élus à participer aux différentes phases de consultation.

Ils rappellent que l'objectif est que ce projet soit terminé en octobre 2018.

Adoption à l'unanimité

Point 5 : Approbation de la modification n° 1 des statuts de la communauté de communes Mond'Arverne

Le maire rappelle que les élus ont tous reçu les modifications aux statuts de Mond'Arverne qu'il convient d'adopter. Il indique que la principale modification concerne la prise de compétence urbanisme et donc l'élaboration future d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. En prenant cette compétence supplémentaire (obligatoire au 1^{er} janvier 2020) de façon anticipée, la communauté de communes bénéficie d'un DGF bonifiée (gain d'environ 400 000 €).

La modification des statuts est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

Point 6 : Projet de restaurant scolaire / salle d'activités : approbation de l'A.P.D. (Avant-Projet Définitif)

Serge Charlemagne nous présente les plans. Il rappelle le rôle essentiel l'AMO (aide à maîtrise d'ouvrage) qui nous accompagne sur ce projet.

Adoption à l'unanimité de l'A.P.D. (avant-projet définitif)

Point 7 : Projet de restaurant scolaire / salle d'activités : approbation du nouveau plan de financement de l'opération et autorisation donnée au maire pour déposer toutes les demandes de subvention liées à ce projet

Le maire présente le nouveau plan de financement et les demandes de subvention. Il insiste sur la subvention de la région dont le montant est de 100 000 € au lieu des 200 000 € espérés. Le maire demandera des explications sur cette baisse importante.

Il indique que le montant des subventions de l'Etat ne sera connu qu'en mars 2018. Il demande donc d'approuver le plan de financement présenté qui sera revu en fonction du montant réel des subventions. Il sera alors temps de voir s'il faut compléter le financement avec un nouvel emprunt.

Le plan de financement est adopté à l'unanimité et le maire est mandaté pour élaborer et déposer les dossiers de subvention.

Point 8 : [Projet de restaurant scolaire / salle d'activités : approbation de l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre \(construction du restaurant scolaire/salle d'activités\)](#)

Le maire expose au conseil qu'il est nécessaire de bien préciser les contours de l'intervention du maître d'œuvre (Ilot Architecture). Il ajoute qu'il convient de limiter son champ d'intervention à la construction du bâtiment neuf et à l'aménagement des abords immédiats dudit bâtiment.

Le maire présente l'avenant n° 1 qui est adopté à l'unanimité.

Point 9 : [Lancement de la consultation concernant le marché à bons de commande pour la voirie \(années 2018 à 2020\)](#)

Après débat, il est proposé de fixer le montant minimum à 20.000 euros pour 2018 et maximum à 60.000 euros. Il en ira de même pour les années 2019 et 2020.

Il est noté qu'il reste des travaux à réaliser dans le cadre de ce marché, à Jussat et à Varennes (goudronnage de l'impasse des Bruyères et le petit bout du chemin des Cours).

Délibération pour lancer la procédure d'appel d'offres et charger le maire de la réaliser : oui à l'unanimité.

Point 10 : [Lancement de la consultation concernant le marché assainissement \(eaux pluviales / eaux usées\) pour les années 2018 à 2020\)](#)

Le maire indique qu'il convient de lancer une nouvelle consultation, car le marché en cours se termine au printemps 2018. Le maire propose de consulter au moins 6 entreprises pour faire baisser les coûts.

Adoption à l'unanimité pour charger le maire de mener à bien la consultation.

Point 11 : Approbation de l'APS du projet de regroupement des ateliers communaux et délibération sur le nouveau plan de financement

Les 3 ateliers municipaux doivent être regroupés en un seul. Actuellement, nous disposons de : la grange à sel, des ateliers municipaux (ancienne caserne des pompiers) et de la grange Tascy. Ceux qui ne seront plus utilisés seront vendus pour participer au financement des modifications de celui qui sera conservé.

Devis actuel : 337.800 euros TTC (281.500 euros HT)

Délibération pour que le maire élabore et transmette le dossier de demande de subvention DETR : accord unanime

Le nouveau plan de financement proposé par le maire est adopté à l'unanimité.

Point 12 : Rénovation de la Chapelle Notre-Dame de l'Arbre : choix de l'entreprise et plan de financement

Les recettes :

- Réserve parlementaire	10.000 euros
- Dons privés	8.070 euros
- Dons en attente	9.000 euros
- Fondation du Patrimoine	5.000 euros
- TOTAL	32.070 euros

Les dépenses :

Julien Brunhes, adjoint, nous informe que 7 entreprises ont été consultées pour réaliser les travaux, mais que seulement 2 ont répondu :

- Les 4 Couronnés :	30.189 euros
- RC METZEN :	41.502 euros

Il s'agira d'une opération blanche pour la commune grâce aux dons et aux aides (dont le caractère exceptionnel est souligné ici).

Selon les entreprises consultées, il n'est pas besoin de reprendre le toit. M. Brunhes indique que les travaux doivent commencer avant la fin de l'année, ceci pour que nous puissions bénéficier de la réserve parlementaire d'un montant de 10.000 euros.

Le maire indique que la société « Les 4 couronnés » effectuera les travaux en raison de sa proposition inférieure en prix.

Point 13 (reporté) : Délibération mandatant l'EPF-Smaf pour acheter à notre compte la parcelle réservée cadastrée ZH 606 appartenant à Madame TERRAZ (voir plan joint) au prix de 2.500 euros

Point 14 (reporté) : Délibération mandatant l'EPF-Smaf pour acheter pour le compte de la commune la parcelle cadastrée ZH 842 appartenant à Madame Tamara GARCIA-PADRON (voir plan joint) au prix de 2.000 euros

Point 15 : Projets d'aménagement de sécurité de la rue Savaron et dossier de demande de subvention amende de police

Rue de Viallevelours : la commune a touché 7.500 euros. Cette somme pourrait bénéficier à la rue Savaron, mais nous devons élaborer un projet d'aménagement, par exemple des plots pour protéger les pas de porte de la rue et faire un système de rétrécissement pour n'autoriser le passage que d'une seule voiture à la fois (ceci correspondant à une demande forte des riverains concernés).

Accord à l'unanimité pour le projet d'aménagement de la rue Savaron et pour missionner le maire pour déposer la demande de subvention au titre des amendes de police.

Point 16 : Proposition de prime forfaitaire de déplacement pour un agent

Philippe Reynaud a utilisé son véhicule en attendant la livraison du nouveau camion (l'ancien étant tombé en panne avant l'arrivée du nouveau). Serge Charlemagne propose qu'une indemnité forfaitaire de déplacement de 210 euros lui soit attribuée à titre exceptionnel sur l'exercice 2017.

Accord à l'unanimité.

Point 17 : Délibération concernant la création de postes suite avancements grade

Créations et suppressions de postes : Serge Charlemagne propose de supprimer 3 postes d'adjoint technique territorial à 35 h et de créer 3 postes d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 35 h.

Il propose également de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à 35 h et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à 35 h, de supprimer un poste d'adjoint technique territorial à 29 h et de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 29 h. Les personnes concernées sont Mathieu Philippon, Rose-Marie Moita, Philippe Raynaud et François Dorkel.

Le conseil municipal accepte les suppressions et créations de poste à l'unanimité, telles que présentées par Serge Charlemagne.

Il y a eu le 5 octobre une réunion de la commission paritaire qui a donné un avis favorable à ces promotions.

Coût annuel estimé : environ 6.000 euros pour l'ensemble des employés

Les propositions de suppressions de postes et de créations de postes sont adoptées à l'unanimité.

Point 18 : projet d'arrêté municipal concernant la circulation des poids lourds dans les villages de la commune : voir projet proposé

Serge Charlemagne informe le conseil municipal qu'un contrôle va être effectué sur la circulation des poids lourds aux abords de l'école. Une surveillance va également être mise en place en haut de la rue Magaud : seuls les riverains sont autorisés à utiliser cette voie.

Point 19 : indemnité de conseil au comptable public (voir document fourni)

La même indemnité que précédemment est adoptée à l'unanimité : 476,12 euros par an

Point 20 : approbation de conventions avec plusieurs associations : B.O.C. / Cheval et Patrimoine / Champ libre

Le conseil valide, à l'unanimité, les conventions et mandate Serge Charlemagne pour les signer.

Point 21 : étude de la demande de financement de la directrice de l'école maternelle

La mairie a reçu un courrier de la directrice de l'école maternelle demandant une aide financière pour un projet autour du cirque : il n'y a pas eu de concertation préalable, sinon la mairie se serait positionnée.

Il est proposé de ne pas donner suite à cette demande, la commune ayant beaucoup été sollicitée en cette année 2017.

Vote : non à l'unanimité moins une abstention

Point 22 : Approbation de la convention avec Mond'Arverne (concerne le RAM)

Locaux prêtés pour le RAM (relais d'assistantes maternelles) par la commune dans l'école maternelle : pas de coût mais nous devons mettre en place une convention qui sera signée par Serge Charlemagne.

Approbation de la proposition à l'unanimité

Point 23 : informations concernant les travaux effectués dans le cadre du marché à bons de commande

Dans le cadre de ce marché, des travaux ont été effectués sur le chemin des Violettes, à Varennes. L'impasse de Frétat à Chanonat a été goudronnée, ainsi que la jonction de la rue Savaron avec le chemin de la Tour de Merle (environ 50 m²). Toujours à Chanonat, les problèmes d'évacuation des eaux pluviales ont été traités, impasse de Tordes, avec la pose d'un caniveau. Le chantier le plus important a été la réalisation de l'accès P.M.R. (Personne à Mobilité Réduite) pour la salle des associations et le jardin public municipal de Chanonat.

Point 24 : Information concernant les logements sociaux

Le projet de 10 logements sociaux situés en face de la propriété De Neuville avance. Le maire prendra l'attache du bailleur social.

Pas de questions. La séance est levée à 22 h 30.